

**Question avec demande de réponse écrite E-008496/2011
à la Commission**
Article 117 du règlement
Nigel Farage (EFD)

Objet: Gestion de la population canine

La Commission pourrait-elle indiquer, le cas échéant, ce qu'elle envisage de faire concernant la gestion de la population canine?

Envisage-t-elle, par exemple, de prendre des dispositions européennes qui interdisent les méthodes inhumaines de recueil et d'abattage des chiens?

La Commission entend-elle introduire une méthode contraignante d'identification des chiens?